

Modèle CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE

SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'ÉDITION DE LIVRES IMPRIMÉS OU NUMÉRIQUE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

La gestion de ce dispositif financé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat (Drac Centre-Val de Loire) est assurée par Ciclic Centre-Val de Loire, l'agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique.

Ce dispositif entend soutenir les projets d'entreprise dans leur globalité (production, promotion, commercialisation, investissement...). Il vise à accompagner les porteurs de projets dans le développement et la consolidation de leur entreprise, et ainsi à contribuer efficacement à l'attractivité du territoire.

CATÉGORIE 2 – DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Les dossiers :

- **Incomplets** à la date de dépôt :
pièces obligatoires : Kbis de moins de 3 mois (pour les sociétés uniquement), dernier bilan comptable validé, copie de contrat d'auteur signé, dernier état des droits d'auteurs versés
- **Ne respectant pas les critères d'éligibilité**

► **Ne seront pas soumis à l'avis de la commission**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent bénéficier de ce dispositif, **les éditeurs indépendants** de livres papiers ou numériques et de bibliophilie contemporaine, indépendance entendue au sens où le capital de l'entreprise est détenu à hauteur d'au moins 50% par des personnes physiques ou par une ou plusieurs entreprises répondant à la définition européenne de la PME dont le capital est lui-même détenu à au moins 50% par des personnes physiques, qui ont installé leur siège social en région Centre-Val de Loire.

Sont éligibles les maisons d'édition qui publient à **compte d'éditeur**. L'autoédition et la publication à compte d'auteur sont inéligibles. De plus, la structure doit justifier de reversement de droits d'auteurs.

Les éditeurs publiant exclusivement l'une des catégories suivantes d'ouvrages ne seront pas considérés comme prioritaires : actes de colloques, partitions musicales, cartes géographiques, annuaires, catalogues, codes juridiques, dictionnaires et encyclopédies généralistes, manuels d'enseignement scolaires et universitaires, presse quotidienne et magazines grand public, ouvrages culturels et de spiritualité.

La structure doit :

- Avoir un numéro **ISBN**,
- Pratiquer le **dépôt légal**,
- **Référencer ses ouvrages dans le fichier exhaustif du livre (FEL)** (sauf les livres d'artistes)

CATÉGORIE 2 - AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Les maisons d'édition doivent obligatoirement répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Réaliser un chiffre d'affaires pour leur **activité livre de 30 000 €** minimum,
- Présenter **au moins un bilan financier** (une année d'activité),
- Proposer un catalogue comprenant au **minimum 75% d'ouvrages écrits par d'autres auteurs** que le responsable de la structure,
- Attester d'une **diffusion structurée** : diffusion déléguée ou autodiffusion (il sera demandé les points de vente réguliers, les salons et les stratégies de diffusion),
- Et répondre à **deux critères minimum parmi les trois critères** ci-dessous :
 - Chiffre d'affaires livre représentant **plus de 50% du chiffre d'affaires global**,
 - Minimum **un équivalent temps plein salarié ou gérant (ETP)** généré par l'activité de la structure,
 - Parution de **trois ouvrages par an minimum**, les deux dernières années.

Le dossier doit présenter un projet de développement de l'entreprise (investissement, emploi, diffusion...) ou un projet éditorial à risque, avec une identification claire de ce que permet la subvention, des retours sur investissement attendus par les éditeurs dans le cadre de cette demande d'aide.

Est exclu de cette aide le renouvellement des équipements ayant déjà fait l'objet d'un soutien public.

Fiche de renseignements

Raison sociale ou dénomination :

Nom commercial (le cas échéant) :

Statut juridique : Entreprise individuelle SA SARL Association Autre :

Date de création ou de reprise :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Numéro de Siret :

Code APE :

Joindre un extrait Kbis original (de moins de 3 mois)

Si association, nombre d'adhérents :

dont actifs :

Numéro de récépissé en préfecture (pour les associations uniquement) :

Joindre le récépissé de déclaration de la Préfecture

Joindre les statuts de l'association

REPRÉSENTANT LÉGAL (le directeur ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

COORDONNÉES POSTALES

Adresse du siège social

CP :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Ajouter une adresse de correspondance, si différente /

COORDONNÉES BANCAIRES

Joindre un RIB :

Présentation de la maison d'édition

Le positionnement de la maison d'édition

- Bref historique de la maison d'édition :
- Décrivez votre ligne éditoriale :
- Quelle analyse faites-vous de vos ventes et de la concurrence ?
- Quels sont selon vous vos atouts et contraintes, vos points forts/faibles ?

Vous pouvez joindre un ou plusieurs fichiers pour renseigner cette partie concernant la présentation de votre maison d'édition

OUTILS DE COMMUNICATION

Adresse du site internet :

Permet-il la vente en ligne ? oui non

Etes-vous adhérent à une plate-forme de vente en ligne ? oui non | si oui précisez :

Comptes réseaux sociaux (merci d'indiquer les adresses - url) :

Diffusez-vous une newsletter (email ou document imprimé) ? oui non | si oui, à destination de quel public ?

Union, syndicat ou réseau auquel est affiliée votre structure, le cas échéant / :

LES RESSOURCES HUMAINES

Expériences et formation(s) spécifiques « édition » suivies par le responsable de la structure :

Statut du dirigeant salarié non salarié autre :

Nombre total de salariés (y compris le responsable de la structure) :

Nombre d'équivalent temps plein travaillé consacré à la vente de livres (ETPT*) (y compris le responsable de la structure) :

Part de la masse salariale (en % du chiffre d'affaires) :

Nombre de bénévoles / stagiaires (longue durée) – hors responsable de la structure :

FORMATIONS

La structure cotise-t-elle auprès d'un OPCO (Opérateur de compétences) ? oui non
Merci de préciser de quel OPCO il s'agit ?

Participation récente à des formations (intitulés) :

Quels sont vos besoins en formation ?

RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LES AUTEURS

Publication à compte d'éditeur : oui non

Joindre une copie de contrat d'auteur récent (signé)

Joindre un exemple d'une reddition de comptes, afin de certifier que la structure est en règle vis-à-vis de ses obligations envers les auteurs (format libre, selon vos outils de suivi)

Eventuels compléments d'informations :

CATALOGUE

N° ISBN : N° ISSN (si revue) :

Supports d'édition : livres imprimés livres numériques

Pratiquez-vous pour chaque parution le dépôt légal ? (BnF) : oui non

Référez-vous vos ouvrages dans le fichier exhaustif du livre (FEL) ? : oui non

Nombre de titres au catalogue : Nombre de titres parus dans l'année : Nombre de collections :

Part d'ouvrages écrits par le responsable de la structure ou les membres du CA (dans le cas d'une association) en % :

Tirage moyen par titre :

Audience des titres (moyenne de ventes par ouvrages) :

Vous pouvez joindre un fichier si vous le souhaitez

Nombre de titres de votre catalogue imprimés à la demande (IAD / POD) :

Avez-vous l'habitude de travailler avec un imprimeur (nom + lieu) ? :

COMMERCIALISATION

Diffusion France :

Autodiffusion

Déléguée : précisez le nom du diffuseur + indiquez le taux de retour moyen (en volume) :

Distribution France :

Autodistribution

Déléguée : précisez le nom du distributeur :

Export assuré par :

Répartition des ventes de livres par canal en % :

- Librairie :

- Grandes surfaces culturelles :

- Ventes directes (salons, site internet éditeur) :

- internet (plateformes de vente en ligne hors site éditeur) :

- Grandes surfaces alimentaires :

- Librairies de musées, offices de tourisme :
- Autre(s) :

Nombre de libraires indépendantes clientes :

En cas d'autodiffusion, merci de nommer les points de vente réguliers (vous pouvez joindre une liste) :

Nombre de salons auxquels vous participez en moyenne par an :

Noms des salons auxquels vous participez en région Centre-Val de Loire :

Noms des salons auxquels vous participez à l'étranger :

Part des ventes du fonds / vente des nouveautés :

Pays étrangers dans lesquels vous avez cédé des droits :

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Montant du capital social (en €) :

Structure du capital social (pour les sociétés) (noms des principaux actionnaires et pourcentage du capital social détenu pour chacun) :

Chiffre d'affaires et évolution

	CA (en euros)	CA lié à la vente de livres (en % de votre chiffre d'affaires global)	Résultat d'exploitation (du bilan)
Année N-2 (2020)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N-1 (2021) estimé si non clôturé	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N (2022) prévision	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Contexte Covid : Si nécessaire, vous pouvez commenter ici vos données économiques. Suite à la crise sanitaire, quel différentiel entre les CA prévisionnels et CA réalisés, quelles projections...

Bilan financier de la structure

Pour les sociétés : joindre les états financiers définitifs (bilan, compte de résultat détaillé, liasse fiscale) de la structure pour le dernier exercice clos, le cas échéant certifié par le commissaire aux comptes ou validé par l'expert-comptable).

Pour les associations : les pièces approuvées lors de la dernière Assemblée Générale (bilan moral et financier, procès-verbal)

Si besoin, vous trouverez un modèle de bilan d'activité pour les associations [ici](#)

Si vous utilisez ce modèle, le compléter et l'enregistrer sur votre bureau, ensuite le charger ci-dessous.

Joindre les documents (vous pouvez joindre plusieurs fichiers)

Présentation du (des) projets d'entreprise

Toute aide accordée au titre de ce dispositif doit s'inscrire dans un projet global de développement et une cohérence d'ensemble, d'un point de vue culturel, économique et stratégique.

La maison d'édition développe le ou les axes dans lesquels elle inscrit sa demande, décrit dans le dossier sa stratégie et ses besoins de façon argumentée en joignant les devis lorsque c'est nécessaire.

Le dossier doit présenter un projet de développement de l'entreprise (investissement, emploi, diffusion...) ou un projet éditorial à risque, avec une identification claire de ce que permet la subvention, des retours sur investissement attendus par les maisons d'édition dans le cadre de cette demande d'aide.

Est exclu de cette aide le renouvellement des équipements ayant déjà fait l'objet d'un soutien public.

Exemples d'axes soutenus :

► Promotion/Diffusion : Actions structurées de promotion, d'opérations commerciales dans les points de vente ou en ligne, de surdiffusion, de passage en diffusion/distribution déléguée ou changement de diffuseur/distributeur, présence sur des salons nationaux ou internationaux, création d'outils de promotion ou tout autre projet d'envergure concernant la commercialisation des ouvrages physiques et numériques.

► Production éditoriale : Développement de projets éditoriaux lourds et innovants, lancement de nouvelles collections, refonte d'une collection, développement d'une nouvelle marque ou tout autre projet d'envergure concernant le développement de la marque, du catalogue, des collections et à la fabrication.

► Investissement et prospective : Projets d'achat d'équipement de production (logiciels, bureautique, mobilier...), de développement à l'international, de prototypage, rachat de fonds éditoriaux, constitution d'un catalogue numérique, accompagnement de la maison d'édition par des consultants appartenant au secteur privé, formation professionnelle continue, emploi... et tout autre projet stratégique de la structure.

Présentation détaillée de votre projet, motivation de votre demande et précision des investissements nécessaires à sa réalisation (A développer ici ou joindre des fichiers) :

Merci de joindre tout document utile pour l'étude de votre demande (vous pouvez joindre 10 fichiers maximum).
Présentation des projets, calendrier prévisionnel, budget prévisionnel, plan de financement détaillé, devis, contrats, visuels, etc...

Subvention globale

Montant de la subvention sollicitée (€) :

Le montant de la subvention à la structure est plafonné à 20 000€.

Joindre le budget prévisionnel annuel global de la structure

Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre des dispositions du Règlement général d'exemption par catégorie (RGE) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 publiée au Journal officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2014 et de la Communication cinéma C332/01 de la Commission européenne publiée au Journal officiel de l'Union Européenne le 15 novembre 2013.

Ainsi le financement du projet présenté ne peut pas dépasser 70 % de financement public.

Charte nationale des éditeurs en région

Être ÉDITEUR, quelle que soit sa spécificité, implique de respecter les critères professionnels mentionnés dans la présente charte. Celle-ci concerne toute structure d'édition privée ou publique, quelle que soit sa forme juridique, dont l'activité principale est l'édition de livres.

Cette charte vise à :

- Clarifier les choix et engagements des éditeurs.
- Renforcer la cohésion entre éditeurs professionnels.
- Favoriser l'identification de la profession d'éditeur auprès du public et des partenaires culturels, institutionnels, politiques et économiques.
- Mettre en valeur la contribution de cette profession à la vie culturelle, intellectuelle, linguistique, artistique et sociale.

Éditer c'est :

- Choisir ses manuscrits dans le cadre d'une politique éditoriale.
- Être responsable des ouvrages que l'on publie. Garantir à l'auteur, qui l'accepte, un travail éditorial visant à assurer la qualité du manuscrit et à l'inscrire dans le cadre d'une collection, d'un catalogue.
- Être responsable de la mise en forme graphique et du suivi de fabrication du livre.
- Travailler à compte d'éditeur, ce qui implique la signature, avec l'auteur, d'un contrat à compte d'éditeur, prévu par le Code de la propriété intellectuelle ;
- Rémunérer l'auteur selon le pourcentage prévu par le contrat signé préalablement, calculé sur le prix public du livre, et ce dès le premier exemplaire vendu. Une rémunération forfaitaire peut être négociée dans les cas prévus à l'article L131-4 dudit Code.

- Attribuer un numéro d'ISBN à chaque ouvrage que l'on publie et satisfaire aux obligations du dépôt légal.
- Publier et mettre à jour régulièrement un catalogue de ses productions, et le distribuer auprès des réseaux appropriés (librairies, bibliothèques, particuliers). Disposer d'un système de diffusion-distribution organisé pour la vente en librairie de ses ouvrages, le plus large possible et a minima régional.
- S'engager à promouvoir ses ouvrages par le référencement dans les bases bibliographiques et commerciales, par l'envoi d'informations aux médias et aux réseaux concernés, par la présence dans les salons du livre et autres manifestations professionnelles ou par tout autre moyen de communication et d'animation.
- Fixer et imprimer, en conformité avec la loi du 10 août 1981, sur chacun de ses ouvrages, le prix de vente au public. En situation de détaillant, appliquer une remise maximum de 5 % pour la vente aux particuliers et de 9 % pour la vente aux collectivités (loi du 18 juin 2003).
- Respecter les usages de la profession dans les relations avec les auteurs, les autres éditeurs, les circuits de diffusion et de distribution, les libraires et les bibliothécaires.

Attestation sur l'honneur

Vous arrivez à la fin de la saisie de votre demande de subvention.

Avant de valider définitivement votre dépôt de dossier (qui ne sera plus modifiable), nous vous invitons à vous assurer d'avoir renseigné l'ensemble des champs demandés. Une fois votre dossier déposé, vous recevrez un document récapitulatif de votre demande.

En cas de validation par erreur, contacter Sandrine Bigot-Leclerc, au 02.47.56.08.08 ou sandrine.bigotleclerc@ciclic.fr

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes, quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e) :
représentant(e) légal(e) de la :

- certifie que la structure est régulièrement déclarée
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- approuve et signe la charte nationale de l'édition en région